

Compte rendu presse

Réunion du Conseil Municipal du

31 aout 2018

Visé par M. le Maire le : 12/09/2018

Le 31/08/2018 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAIZON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER.

Objet : parc photovoltaïque : avis sur un projet participatif à l'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'intégration de la Commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAIZON au financement participatif du projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque porté par la société BORALEX sur le site de « La Clé des Champs ».

Le montant de la participation communale sera fixé par le Conseil après rencontre entre Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY et le Maire.

Ce dernier est chargé d'informer la CAPEV de la décision du Conseil et de solliciter une rencontre rapide sachant que le dossier du projet sera soumis à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) courant octobre.

Objet : mutuelle communale

Compte tenu du résultat du vote à main levée (POUR : 7 ; CONTRE : 4 ; Abstention : 1), le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'information des habitants de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAIZON de la tenue d'une réunion publique organisée par AXA France (sous sa seule et unique responsabilité) sur la souscription d'une complémentaire santé et les conditions proposées par AXA France.

Les engagements respectifs d'AXA France et de la commune devront être formalisés par écrit.

Objet : immeuble VILLESECHE : réflexion sur les destinations des étages de l'immeuble

Le Conseil Municipal décide de privilégier l'aménagement de box destinés à recevoir des activités médicales ou paramédicales en priorité aux étages du bâtiment VILLESECHE.

Monsieur le Maire est chargé de faire chiffrer les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et toutes dépenses liées à cet aménagement. Ce dossier reviendra devant le Conseil pour présentation du projet et validation des dépenses et du plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes dispositions pour la recherche de candidats à l'installation.

Objet : cantine scolaire : avis sur la mise en place du paiement en ligne

Le Conseil Municipal se dit favorable à la mise en place du paiement en ligne des repas de la cantine scolaire. Il prend note du montant de la participation communale (750 €). Il charge le Maire de prendre l'attache, avec les services municipaux, du responsable du service informatique de la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY et des communes ayant mis en place ce service aux usagers pour connaître les fonctionnalités de la plateforme et son adaptabilité au contexte de la commune.

Ce dossier reviendra devant le Conseil pour confirmer, ou non, la mise place de ce service au 1^{er} janvier 2019.

Objet : logements communaux : défaut de paiement de loyers : mandatement d'un huissier

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater un huissier chargé de mettre en place la procédure d'expulsion des locataires des logements communaux dès lors que les recours amiables au paiement des arriérés de loyers n'ont pas abouti. Monsieur le Maire prendra toutes dispositions utiles à l'aboutissement de la procédure. Le Maire tiendra le Conseil régulièrement informé.

Objet : modification du tableau des effectifs

Vu l'avis favorable de la commission paritaire siégeant auprès du Centre de Gestion, le Conseil Municipal décide la création au 01/09/2018 d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet de 30/35^{ème} et la suppression, à la même date, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 30/35^{ème}.

Monsieur le Maire est chargé de saisir le Comité Technique, siégeant auprès du Centre de Gestion, pour valider la suppression de ce poste.

Objet : aménagement foncier : acquisition d'une parcelle

Après avoir pris note du résultat du vote à main levée (POUR : 7 ; CONTRE : 0 ; Abstention : 5), le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZH n°59, appartenant aux conjoints MINGEAU. Le prix d'achat est de 600.60 € pour une surface de 2 002 m². Monsieur le Maire est autorisé à mandater un notaire pour la rédaction de l'acte et à intervenir à la signature de tous documents liés à cette affaire.